

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **24 février 2014**

Décision n° **B-2014-5052**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Déclassement d'une partie du domaine public communautaire située allée du Frère Benoît

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 17 février 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 25 février 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, MM. Vesco, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à Mme Laurent), Passi, Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Peytavin (pouvoir à Mme Domenech Diana), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Sécheresse, Rivalta, Lebuhotel.

Bureau du 24 février 2014**Décision n° B-2014-5052**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public communautaire située allée du Frère Benoît**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 février 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.9.

La société GNVERT, filiale de GDF Suez, a sollicité la Communauté urbaine de Lyon en vue de l'implantation d'une station de gaz naturel pour véhicules (GNV) sur son territoire.

Des recherches de fonciers ont permis d'identifier un site sur la Commune de Villeurbanne, lequel semble répondre aux contraintes inhérentes à l'implantation d'un tel équipement.

Il s'agit d'un terrain situé allée du Frère Benoît à Villeurbanne, en surplomb et en pleine visibilité du boulevard Laurent Bonnevey et dont l'accessibilité est rendue aisée par la présence à l'amont et à l'aval du site de 2 giratoires.

Préalablement à la mise en œuvre d'une convention d'occupation de ce site entre la Communauté urbaine et la société GNVERT, il convient de déclasser l'emprise correspondante d'une surface de 1 000 mètres carrés environ allée du Frère Benoît (cf. plan ci-annexé).

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement, sous réserve que soit maintenu l'accès aux poids lourds existant actuellement à l'ouest du site et qu'une marge de recul raisonnable soit conservée en bordure de voirie pour l'aménagement futur d'un trottoir ou d'une piste cyclable.

2 réseaux (réseau de transport électrique (RTE) et un réseau d'éclairage public) ont été identifiés sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser. Leur dévoiement éventuel est à la charge exclusive de la société GNVERT.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par l'allée du Frère Benoît, la présente opération a été dispensée d'enquête publique conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public communautaire, d'une surface totale de 1 000 mètres carrés environ, située allée du Frère Benoît à Villeurbanne.

2° - Intègre cette emprise ainsi déclassée dans le domaine privé de la Communauté urbaine de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.